

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 septembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 12), Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 9 3

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : BUDGET ANNEXE STATION – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits ainsi que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires du fait :

- de l'importance des frais de secours engagés durant l'hiver 2022 / 2023 sur la station. Les dépenses supplémentaires sont financées par les recettes équivalentes liées à la récupération des frais de secours.
- de la nécessité de recourir à un cabinet conseil pour préparer un avenant au contrat de DSP, cette dépense est financée par un virement interne à la section de fonctionnement (réduction des crédits nécessaires à l'amortissement des biens)

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virement ci-dessous détaillés :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	-42 000	
6226 - Honoraires	42 000	
678 - Autres charges exceptionnelles	80 000	
7588 - Autres		80 000
Total	80 000	80 000
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
040 – 2135 - Opérations d'ordre de transfert entre section – Installations Générales		-42 000
2135 - Aménagement des constructions	-42 000	
Total	-42 000	-42 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 29 septembre 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Valérie ADEMA



